

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE SAINT-FORGEUX
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Décembre 2010

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation : 07/12/2010
Date d'affichage : 07/12/2010

L'AN DEUX MIL DIX et TREIZE DECEMBRE à VINGT heures TRENTE, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques LARROCHETTE Maire.

Etaient présents : M. Jacques LARROCHETTE, M. Gilles DUBESSY, Mme Chantal DUJARDIN-REY, Mme Christèle PASSINGE, M. Daniel CHAUD, Gilbert NOVE, Gilles DURDILLY, Mme Elisabeth LACROIX, M. Gilles PUIPIER, M. Ludovic MAGAT, Mme Françoise GAGNIERE, Mme Christine CHAVEROT, M. Dominique DEVOS, Bernard ANTOINE.

Absents excusés : Monsieur Jean-Luc DUPUIS

Secrétaire de séance : Mme Christine CHAVEROT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2010

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 octobre 2010 est adopté à l'unanimité.

1) RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011 CREATION D'EMPLOIS ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire indique au Conseil que depuis janvier 2006, le comptage traditionnel de la population organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau dispositif repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE.

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants comme Saint Forgeux font l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. Elles ont été réparties par Décret en 5 groupes – un par année civile.

Ainsi chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population prise en compte.

Saint Forgeux fait partie du groupe de communes recensées en 2011. Le Recensement se déroulera entre le 20 Janvier et le 19 Février 2011. La commune percevra à cet effet une dotation forfaitaire de l'Etat fixée à 3 052 Euros.

En outre, il appartient à la commune de procéder au recrutement des agents recenseurs en Décembre 2010

Leur formation est prévue début Janvier 2011.

La rémunération des agents recenseurs est déterminée par le Conseil Municipal qui en fixe librement le montant par délibération.

Plusieurs solutions sont ainsi possibles :

- sur la base d'un indice de la Fonction publique territoriale,
- sur la base d'un forfait
- en fonction du nombre de questionnaires récoltés

Ces rémunérations sont soumises aux charges sociales du régime général

Il est proposé créer trois emplois d'agent recenseurs et de fixer leur rémunération avec un forfait de 100 € et proportionnellement au nombre de questionnaires récoltés au tarif unitaire 2011 indiqué par l'Insee soit :

- 1.72 € par bulletin individuel
- 1.13 € par feuille de logement

Sur la base des résultats de 2006, la simulation chiffrée de la rémunération serait d'environ 1000 € brut par agent.

Le conseil, à l'unanimité, mandate M. le Maire afin d'organiser le recensement population 2011, autorise la création de trois emplois d'agents recenseurs pour la durée et les besoins du Recensement de la population 2011 et fixe leur rémunération conformément à la proposition.

Monsieur le Maire informe le Conseil du recrutement de Madame Laetitia COMBE, Melle Caroline TARDY et Monsieur Florian MESTRALET en qualité d'agents recenseurs pour 2011.

2/ REVISION DES TARIFS DE GARDERIE-ETUDE de l'Ecole Publique à compter du 01/01/11

Il est proposé au Conseil d'actualiser le prix de la garderie-étude facturé aux parents (dernière augmentation en 2009 application au 1^{er} septembre 2009).

Toutefois, le décret du 29 juin 2006 a supprimé l'encadrement des prix. Il appartient désormais aux collectivités de fixer librement ces tarifs dans la limite de l'article 2 du dit décret qui prévoit que : « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager des charges supportées au titre du service.... »

Il est donc proposé au Conseil de prévoir une augmentation de 2,2 %.

Ainsi les tarifs seraient les suivants à compter de la rentrée du 3 janvier 2011 :

Le matin : de 7 H 15 à 8 H 30 : de 0.95 à 0.97 €
de 7 H 45 à 8 H 30 : de 0.40 à 0.41 €

Le soir : de 16 h 30 à 18 H 00 : de 0.95 à 0.97 €
de 16 h 30 à 17 h 15 : de 0.40 à 0.41 €

3) Décision modificative

Travaux en régie :

INTITULE DES TRAVAUX	MONTANT DES FOURNITURES	COUT DU NOMBRE D'HEURES TRAVAILLEES	TOTAL
Pose de barrières et de potelets sur la Place de la Mairie.	1 700,71 euros	171,04 € (16 H x 10.69 €)	1 871,75 €

4) Indemnité de Conseil allouée aux comptables du Trésor

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'arrêté ministériel du 16/12/83 porte sur les « conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ».

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil aux taux de 50 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame MOUSSIERE Valérie, Receveur Municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires
- pour un montant Total de 219.94 €

5) Subvention exceptionnelle au comité des fêtes (spectacle Rhône en Scène)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € couvrant le manque supporté par le comité des fêtes lors des spectacles organisés par Rhône en Scène.

6) Avenant d'honoraire de Maître d'oeuvre pour les travaux de la micro-crèche

Monsieur Gilles DUBESSY 1^{er} adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a conclu un marché de maîtrise d'œuvre afférent aux travaux d'aménagement de l'appartement situé Grande rue en Micro-crèche avec BBZ ingénierie pour un montant de 4 600.00 € HT soit 5 501.60 € TTC.

Or, Monsieur Gilles DUBESSY 1^{er} adjoint indique à l'assemblée que la prise en compte des modifications de prestations présentées en phase d'avant projet détaillé impose désormais d'arrêter le budget travaux de cette opération ainsi que les modalités de rémunération supplémentaire du maître d'œuvre résultant de ces modifications. Monsieur Gilles DUBESSY 1^{er} adjoint donne donc lecture à l'assemblée du projet d'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, lequel avenant prévoit un montant de travaux de 80 000.00 € HT. Soit 95 680.00 € TTC ce qui porte un montant global de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 6 000.00 € HT soit un montant de 7 176.00 € TTC.

7) Demande de subvention de l'Ecole Jean de La Fontaine pour une classe transplantée en 2011 le thème « autour de la découverte du cheval »

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de classe transplantée de l'Ecole Jean de La Fontaine :

Le projet de la classe transplantée prévoit : un séjour de 5 jours au printemps 2011 à Aydat (Puys de Dôme), autour de la découverte du cheval pour les 14 élèves de la classe de Madame BORDET (CM1, CM2 et CE2). Le coût par élève serait d'environ 349 €. En 2009, la subvention municipale « classe transplantée » avait été fixée à 40 €/élève.

8) Bail 96 Grande Rue Cabinet d'infirmières

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire d'un local cadastré AB 210 situé 96 Grande Rue à Saint Forgeux. Ce local à usage professionnel, est loué à la SCP INFIRMIERES LIBERALES POULAIN-CŒUR. Madame Pascale CŒUR, domiciliée à Saint-Marcel l'Eclairé Impasse de la Madone infirmière libérale et Madame POULAIN, demeurant à Panissières (loire) Les Puits. Afin de formaliser l'occupation de ce local, il est proposé au Conseil d'approuver un bail d'une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 Décembre 2013, pour un loyer annuel de 3 600.00 € soit 300.00 €/mois.

9) Bail 98 Grande Rue « Micro-crèche »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est propriétaire d'un local cadastré AB 210 situé 98 Grande Rue à Saint Forgeux. Ce local à usage professionnel, est loué à l'Association Micro Free'Mouss représenté par Monsieur Kader BOUSSOUKAIA Président, siégeant à Pontcharra Sur Turdine 4 Impasse des Longes. Afin de formaliser l'occupation de ce local, il est proposé au Conseil d'approuver un bail d'une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2011 au 31 Décembre 2013, pour un loyer annuel de 7 200.00 € soit 600.00 €/mois.

10) Convention pour le fonctionnement de la micro-crèche

Mme Christelle PASSINGE adjointe informe le Conseil Municipal de la prochaine signature de la convention avec les communes concernées et l'association Micro Free Mouss. (Ce document étant joint avec la convocation de la réunion de ce soir).

11) Informations diverses

Présentation du plan de collecte par temps de neige sur la commune. En effet des points regroupement pour les collectes sont créés afin d'assurer le ramassage des ordures ménagères lors de chute de neige.

Remerciements d'association pour la subvention allouée en 2010 : le Comité des fêtes pour le feu d'artifice.

TOUR DE TABLE

Monsieur Gilles DUBESSY informe des travaux en cours :

Les travaux de la micro-crèche sont finis l'association micro free Mouss peut installer ses meubles. Le cabinet des infirmières est pratiquement fini. Lors de la commémoration du 11 novembre nous avons reçu beaucoup de compliments concernant l'aménagement de la place de l'église. La finition des travaux se fera pour le printemps 2011, l'entreprise ne peut intervenir par grand froid. L'éclairage de l'église va être revu, la fresque est en cours. Le stationnement sur la montée du château sera réglementé les arrêtés étant déjà pris. Nous avons sollicité la société calad'étude de Limas pour l'étude de faisabilité d'un parking rue du Moulin, nous sommes dans l'attente du projet. Nous attendons toujours le projet chiffré pour la création du terrain de Football synthétique. La géothermie du gymnase est réparée. Le bâtiment du presbytère est sinistré, toutes les dispositions ont été prises pour le relogement des locataires. Les réunions de catéchismes du mercredi matin, se feront désormais dans la salle d'anglais jusqu'à réparation du bâtiment. Nous sommes co-proprétaire avec l'OPAC donc notre responsabilité est engagée. Les eaux de ruissellement venant de la RD27 a endommagé l'enrochement situé le long du stade, une demande de prise en charge des travaux à réaliser est faite auprès de la Maison du Rhône. Les travaux d'assainissement de création du réseau séparatif au lieu-dit de la Tuillière sont programmés début janvier 2011. La commune finance une partie des travaux concernant les eaux pluviales, dont la commune a la compétence. Les bouches d'incendies nécessitant une intervention urgente de réparation suite au bilan, une réunion est prévue avec le SDIS. Monsieur le Maire intervient : il faut savoir qu'une bouche à incendie est branchée sur le réseau d'eau potable. Monsieur Gilles DUBESSY reprend la parole : Plusieurs visites pour la maison Janot. Nous avons reçu le devis de la société CED pour le nettoyage de la cuisine d'un montant de 478.40 €. Madame Françoise GAGNIERE demande qu'un balais et une pelle soient à disposition afin de nettoyer la salle Polyvalente après utilisation.

Madame Chantal DUJARDIN-REY nous présente les différents permis de construire et de demande préalable.

Madame Christelle PASSINGE indique la participation de cent vingt personnes et neuf invités pour le repas des personnes âgées ayant eu lieu le jeudi 9 décembre à la salle polyvalente. Lors de ce repas les enfants de l'école Saint-Ferréol ont chanté ainsi que Madame RODET intervenant extérieurement.

Madame Françoise GAGNIER prend la parole : j'ai demandé que les personnes valides puissent retirer leur colis en Mairie.

Madame Christelle PASSINGE reprend la parole, comme vous avez pu constater nous avons illuminé le mur du presbytère, le traditionnel sapin est situé sur la place de la Mairie. Le bulletin Municipal 2011 doit se finaliser le 15 décembre 2010. Différentes réunions à la CCPT les comptes rendus sont au secrétariat ainsi que les futures dates de réunions. Les vœux de la CCPT et du Conseiller Général se feront le 17 janvier 2010 à 18 h 30 dans la Commune de SAINT LOUP. Réunion du PLH le 18 janvier 2010 à 18 h 30 à la CCPT. Les vœux de Patrice VERCHERE Député Maire sont le 29 janvier 2010 à la Salle Polyvalente de Saint-Forgeux.

Mme Chantal DUJARDIN-REY intervient lors des réunions sur le PLH des informations sont donnés pour la création de logements sociaux, ceux-ci devront être adaptés pour les personnes à mobilités réduites, création d'établissement pour les personnes d'un certain âge tout en intégrant la mixité sociale. Le PLH est là pour orienter le marché de l'immobilier.

Monsieur Daniel CHAUD : la CCPT a réalisé des travaux de voirie pour un montant de 70 000.00 € sur la commune, nous pouvons réaliser un fond de concours de 30 % du montant Hors Taxe subvention déduite. Avec la commission voirie nous visiterons début 2011 les routes de la commune nécessitant des travaux urgents. Il existe un nouveau procédé à froid pour l'enrober (enrobé + béton) celui-ci a un coût plus important. Une formation à la CCPT est prévue pour l'utilisation du nouveau site du SIG le 15 décembre 2010. Un agent d'hygiène et sécurité du centre de Gestion a visité nos bâtiments, un bilan sera rendu prochainement pour les travaux ou les démarches devant être réalisés pour l'hygiène et la sécurité. Il m'a informé de la nécessité d'effectuer par nos agents des stages concernant l'épaveuse et le déneigement. Il faut renouveler le matériel défectueux. Le prix du fleurissement départemental est le 22 janvier 2011 à Meyzieu.

Monsieur Gilbert NOVÉ l'exposition de Marina BRÊME a reçu beaucoup de visiteurs, actuellement une exposition sur l'antarctique, du 4 février au 18 février exposition sur l'art créatif. Le site internet est en ligne, nous pouvons insérer toute manifestation se déroulant sur Saint Forgeux, insertion des rencontres et des résultats sportifs, Monsieur TACHET a résumé l'historique de Saint-Forgeux. Il faudrait un nouveau poste informatique pour l'accueil ainsi qu'un petit serveur à voir pour l'investissement de 2011. Le gisement foncier retenu par « EPORA » pour la commune est le centre bourg (proximité des commerces et des bâtiments publics ainsi que les écoles...) Un panneau d'affichage serait le bienvenu à la salle polyvalente celui existant est cassé ainsi d'un micro à double voix.

Monsieur Gilles PUPIER changement de jour pour le marché celui-ci aura lieu le mercredi 23 et 29 décembre. Prévoir affichage, avis dans la presse et site internet.

Monsieur Dominique DEVOS nous informe d'une manifestation le samedi 18 décembre à 11 H 00 à la salle d'animation.

Madame Françoise GAGNIERE manque de visibilité lorsque nous sortons du parking de la salle polyvalente, il faudrait tailler les arbustes.

Madame Christine CHAVEROT : réunion avec le Conseil d'Administration de l'école Saint Ferréole le 10 décembre le thème « l'autorité ». Des questionnaires ont été remis aux familles, un règlement sera mis en place après les résultats dans chaque classe, 15 personnes présentes, le vouvoiement a été remis au goût du jour.

Monsieur Ludovic MAGAT j'ai assisté à différentes assemblées générales, road 27, L'amicale boules. L'association délice d'école lors de l'assemblée générale, les membres présents ont demandé une bande de terrain leur soit attribuée afin d'atterrir correctement sur le futur terrain de football synthétique. Téléthon un gain de 650 € pour 2010 contre 1 400 € pour 2009.

Monsieur le Maire reprend la parole, une réunion le 9 décembre et le 20 décembre avec M. PIQUET du cabinet 50^{ème} rue, sur l'élaboration du règlement du PLU. Une mise à jour de la carte. Derrière le local voirie nous avons à évacuer 400 m3 de terre végétale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15
